CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 19 décembre 1951. — Présidence de M. Laffargue, président. — La commission a désigné M. Bardon-Damarzid comme rapporteur pour avis du projet de loi (nº 807, année 1951), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires économiques).

Elle a entendu un exposé général de M. Longchambon sur l'articulation des organismes créés par le Traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

Les Commissaires ont ensuite rapidement évoqué les problèmes économiques qui se poseraient dans le cadre de l'application du Traité.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 19 décembre 1951. — Présidence de M. Marcel Plaisant, président. — Le Président a rendu compte à la commission des conversations qui eurent lieu le lundi 17 décembre à l'hôtel Matignon entre le chef et plusieurs membres du Gouvernement français, d'une part, et MM. Churchill et Eden, d'autre part, au cours d'une réception à laquelle il avait été invité. Du tour d'horizon qui a été fait, il paraît résulter que, sans modifier sa position de principe, le Gouvernement britannique tient essentiellement à marquer son désir d'une collaboration la plus étroite possible avec la France et l'Union européenne.

Le désir exprimé avec force par M. Churchill a été de faire prévaloir une tonalité confiante dans les rapports franco-britanniques, de telle sorte que soient dissipées les préventions et rétabli un esprit de véritable collaboration.

La commission a procédé, ensuite, à une nouvelle discussion du projet de loi (n° 817, année 1951) tendant à la ratification du traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

Après un débat contradictoire auquel ont pris part M^{me} Brossolette, MM. Brizard, René Coty, Michel Debré, Pinton et Réveillaud, le Président a mis aux voix l'adoption du principe de la ratification du projet de loi, étant admis que les dispositions de droit interne pourront donner lieu à des amendements. Par 17 voix contre 11 favorables à l'ajournement du projet, la commission a décidé d'adopter le principe de la ratification du traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

Ont voté pour : M. Brizard, M^{me} Brossolette, MM. Brunet (délégué : M. Colonna), Carcassonne (déléguée : M^{me} Brossolette), Chazette, Colonna, René Coty, Gasser, Lelant, Leonetti (délégué : M. Marius Moutet), Marius Moutet, Ernest Pezet, Pinton, Marcel Plaisant, Réveillaud, Southon (délégué : M. Chazette), M^{me} Thome-Patenôtre.

Ont voté en faveur de l'ajournement : MM. Biatarana, Bolifraud (suppléé par M. Bertaud), Michel Debré, Jacques-Destrée, Lassagne, Morel, Georges Pernot (suppléé par M. Mathieu), le Général Petit, Henry Torrès (délégué : M. Houcke), Westphal (suppléé par M. Houcke), Yver.

- M. Carcassonne a été désigné comme rapporteur du projet de loi.
- M. Lassagne a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (nº 772, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à engager incessamment des pourparlers avec le Gouvernement de Bonn en vue de l'indemnisation des déportés français.
- M. Jean Maroger a donné, au nom de la commission des finances, une analyse de son rapport sur le fonctionnement des services des Affaires allemandes et autrichiennes ainsi que sur les services généraux des Affaires étrangères.

Une discussion s'est ouverte sur ce rapport, à laquelle ont pris part MM. Brizard, Michel Debré, Léo Hamon et Ernest Pezet.

La commission a insisté sur le maintien d'une représentation française auprès de tous les pays de l'Allemagne occidentale en exprimant la volonté d'une réorganisation des postes diplomatiques et consulaires dans les différents pays allemands.

M. Ernest Pezet a été chargé d'intervenir au débat en faveur des réfugiés et de l'aménagement des crédits relatifs aux bourses accordées par le Gouvernement français aux étrangers.

Enfin, la commission a demandé à M. Brizard de suivre les conséquences de la lettre communiquée par le Ministre de la Défense Nationale à la commission de la Défense Nationale, relative à une modification de la frontière franco-italienne.

DÉFENSE NATIONALE

Jeudi 20 décembre 1951. — Présidence de M. Rotinat, président. — Le Président a rendu compte à la commission d'une visite effectuée par une délégation aux usines de la S. N. C. A. S. E. à Marignane et Toulouse et aux usines Marcel Dassault à Bordeaux. Notant l'impression favorable produite par l'impulsion donnée à la S. N. C. A. S. E. par son actuelle direction, il a regretté par contre que l'on continue la construction du « Grognard », prototype biréacteur sans que son utilisation tactique ait encore été définie, ainsi que celle de « l'Armagnac » dont le prix de revient est prohibitif. En ce qui concerne les Usines Marcel

Dassault, il a souligné, en revanche, la qualité des appareils M D 315, transports moyens, « Ouragan » et « Mystère », chasseurs d'interception, ainsi que la bonne impression produite par les cadres et le personnel des établissements visités.

M. Lionel-Pélerin a été désigné pour rapporter le projet de loi (nº 817, année 1951), tendant à modifier l'article 37 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée, modifié par la loi du 14 juillet 1933, en ce qui concerne les étudiants en médecine, en pharmacie et en art dentaire. Le rapporteur a exposé que le texte avait pour but de mettre en concordance la législation sur le recrutement du service de santé militaire avec la législation sur l'exercice de la médecine. Le projet de loi a été adopté sans modification, mais la commission a chargé son rapporteur d'entrer en contact avec le Ministre de la Défense Nationale en vue de demander que soit organisée en France d'Outre-Mer également l'instruction prévue par le texte.

La commission a décidé de demander que lui soit renvoyé pour avis le projet de loi relatif à la ratification du traité portant création d'une communauté européenne du charbon et de l'acier.

Le Président a donné connaissance à la commission d'un projet de décret portant transfert de crédits communiqué pour information par le Ministre du Budget.

M. Piales a été désigné, d'autre part, pour présenter un rapport sur un projet de décret portant transfert de crédits, communiqué pour avis.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 19 décembre 1951. — Présidence de M. Paget, viceprésident. — La commission a procédé à l'audition de M. Ribeyre, Ministre de la Santé Publique et de la Population, venu l'entretenir, à l'approche de l'examen du budget de son Ministère pour 1952, de la politique générale de son Département.

Il a tout d'abord procédé à une description d'ensemble de l'administration placée sous ses ordres, s'attachant à montrer qu'elle est de celles qui fonctionnent avec les moindres frais de gestion, ceux-ci étant inférieurs à 3 % du budget global de la Santé Publique.

Abordant ensuite un à un les problèmes essentiels qui se posent à lui, le Ministre a exposé que, sauf pour les maladies mentales à propos desquelles l'effet de l'alcoolisme se fait de jour en jour plus menaçant, l'état sanitaire du pays est dans l'ensemble satisfaisant : tuberculose, maladies vénériennes, cancer sont, petit à petit, combattus dans leurs retranchements grâce au développement du réseau d'hôpitaux et de dispensaires et grâce à l'application des thérapeutiques nouvelles.

La protection maternelle et infantile, elle aussi, donne d'excellents résultats puisque, depuis sa mise en œuvre, le taux de la mortalité infantile a diminué dans des proportions tout à fait remarquables.

La transfusion sanguine, encore récente en France, et par là encore insuffisante par rapport aux besoins, permet néanmoins les plus grands espoirs.

Un certain nombre d'autres questions moins graves ne sont pas non plus restées sans préoccuper le Ministre : la poliomyélite, la lèpre dans les Territoires d'Outre-Mer, le paludisme. Après cet exposé général, qui a permis au Ministre de procéder à un vaste tour d'horizon des problèmes qui s'offrent à lui, M. Ribeyre a répondu aux questions qui lui avaient été posées par divers commissaires et notamment par :

- M. Le Guyon, sur le maintien des deux directions de l'hygiène publique et de l'hygiène sociale au Ministère de la Santé publique et de la Population, sur les crédits affectés à la recherche scientifique pour le cancer, sur l'organisation du service de l'inspection de la pharmacie;
- M. Roux sur les règles d'attribution des distinctions honorifiques aux donneurs de sang bénévoles;
- M. Plait, sur le financement des centres de transfusion sanguine;
- M. Molle sur la réforme des allocations familiales et sur les problème des maisons d'enfants ;
- M. Landry sur l'assistance à la famille et sur la prophylaxie du paludisme.

Après que le Président eût remercié M. Ribeyre de la visite qu'il a bien voulu faire à la commission, M. Le Guyon a été désigné comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 789, année 1951),

adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Santé publique et Population).

FINANCES

Mardi 18 décembre 1951. — Présidence de M. Alex Roubert, président. — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a examiné le budget de la Santé Publique et de la Population (nº 789, année 1951) présenté par M. Clavier, rapporteur spécial. Elle s'est particulièrement préoccupée de l'organisation du Ministère, tant en ce qui concerne l'administration centrale que les services extérieurs. Son rapporteur spécial a rappelé à ce sujet les propositions qui avaient été faites l'an dernier par les commissions d'économies. Pour demander que celles-ci soient suivies d'effet, notamment en ce qui concerne les directions départementales de la Population, la commission a effectué des réductions indicatives sur les chapitres 1000, 1020, 1030, 1040, 1050 et 1060. Par ailleurs, des abattements indicatifs de 1.000 francs ont été opérés pour évoquer certaines questions sur les chapitres 3020 (frais de déplacement), 3100 (lovers), 4070 (assistance à la famille). La suite de la discussion a été renvoyée à une séance ultérieure pour permettre l'audition de M. René Mayer, Ministre des Finances et des Affaires économiques et de M. Antoine Pinay, Ministre des Travaux publics, sur la proposition de loi (nº 822, année 1951) tendant à abroger le décret nº 51-1214 du 20 octobre 1951 relevant le taux des taxes intérieures de consommation de certains produits pétroliers et à créer un fonds d'investissement routier dont M. Alric a été nommé rapporteur.

Le Ministre des Finances a rappelé les conditions dans lesquelles est intervenue la majoration des droits sur l'essence et indiqué l'objet de la proposition de loi. Il a tenu à souligner que le pourcentage du produit des droits affecté par l'article 5 au fonds d'investissement routier sera trop important pour l'année 1952 eu égard au volume des travaux réalisables au cours de cette année. Le Ministre des Travaux publics, après avoir souligné l'intérêt de la création d'un fonds d'investissement routier, a confirmé les déclarations du Ministre des Finances sur les possibilités de lancement de travaux nouveaux.

Les Ministres ont ensuite répondu aux questions qui leur ont été posées par plusieurs commissaires et notamment par MM. Alric, Aubert, Jean Berthoin, rapporteur général, Fléchet, Maroger, Pellenc et Alex Roubert, président.

La commission a enfin adopté la proposition de loi (nº 815, année 1951) concernant l'ouverture d'un crédit additionnel applicable aux dépenses de l'Assemblée Nationale et de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1951, dont elle a confié le rapport à M. J. M. Grenier.

M. Maroger a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 817, année 1951) autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'étude de la proposition de loi relative aux droits sur l'essence. Au terme d'un premier examen, les articles 1er et 7 (modifiant le taux des droits) ont été adoptés et les articles 2 à 6 (créant le fonds d'investissement routier) ont été repoussés. A la demande de M. Jean Berthoin, rapporteur général, une seconde lecture a été décidée. A l'article 7, la commission a adopté un amendement de M. Pellenc tendant à prévoir que les nouveaux taux ne seraient applicables que jusqu'à la promulgation de la loi de finances dans laquelle se trouveront définis les éléments de l'équilibre budgétaire global.

En ce qui concerne le fonds d'investissement, il a été décidé d'en étendre l'objet :

- 1º Aux voies navigables, sur proposition de M. Pellenc;
- 2º A l'entretien des chemins vicinaux, sur proposition de M. le Rapporteur général.

L'article 4 a été adopté, le pourcentage du produit des droits affectés étant modifié, dans la rédaction suivante :

Article 4.

- « Le fonds d'investissement routier et des voies navigables sera alimenté en recettes, à partir du 1er janvier 1952 :
 - « a) En ce qui concerne le plan national:
- « 1º Par une dotation budgétaire fixée annuellement par la loi de finances ;
- « 2º Par les quatorze centièmes du produit des droits intérieurs sur les carburants routiers ;
 - « b) En ce qui concerne le plan départemental :
- « par les deux centièmes du produit des droits intérieurs sur les earburants :
- « c) En ce qui concerne les programmes vicinaux prévus à l'article 3 bis ci-dessus :
- « par les deux centièmes du produit des droits intérieurs sur les carburants routiers. »

L'ensemble de la proposition de loi, ainsi modifié, a été adopté à mains levées, par 12 voix contre 6.

Au cours d'une troisième séance, tenue dans la nuit, la commission a examiné à nouveau l'article 7 dont la disjonction par le Conseil avait donné lieu à renvoi. Ayant constaté que l'article 47 du Règlément serait opposable à l'article premier si l'article 7 n'était pas adopté, elle a décidé de présenter un article 7 A (nouveau) reprenant les dispositions qu'elle avait adoptées précédemment.

Mercredi 19 décembre 1951. — Présidence de M. Alex Roubert, président. — La commission a achevé l'examen du budget de la Santé publique et de la Population qu'elle a adopté. M. Jean Berthoin, rapporteur général, a indiqué que la commission des finances de l'Assemblée Nationale a décidé de disjoindre l'article 2 adopté par le Conseil de la République (blocage de 5 % jusqu'au vote de la loi de Finances) mais qu'elle a manifesté simultanément son intention de réduire en tant que de besoin pour l'équilibre budgétaire une partie des crédits déjà votés. Considérant la concordance de la position de la commission des finances de l'Assemblée Nationale avec l'objectif poursuivi par le Conseil de la Répu-

blique, le rapporteur général a proposé de renoncer à introduire désormais l'article 2 dans les budgets restant à voter. Cette proposition a été adoptée.

La commission a abordé ensuite l'examen du budget de la Présidence du Conseil (nº 992 A N). Sur le rapport de M. Avinin, la Section IV — services de la défense nationale — a été adoptée sans modification. M. Debû-Bridel a présenté son rapport sur les services administratifs. La suite de la discussion a été renvoyée à une séance ultérieure.

Jeudi 20 décembre 1951. — Présidence de M. Alex Roubert, président. — La commission a adopté, sur le rapport de M. Lieutaud, suppléant de M. Bolifraud, le budget du Ministère des relations avec les Etats associés (n° 818, année 1951). Elle a décidé de présenter une observation sur le caractère provisoire de ce Ministère et la nécessité de préciser son rôle. Des réductions indicatives ont été opérées sur les chapitres 1000, 1010 et 5030.

M. Fléchet a ensuite présenté le budget des Affaires économiques (n° 807, année 1951) sur lequel il a proposé un certain nombre de réductions de crédits consécutives à une série d'observations particulières. La plus importante concerne le chapitre 5000 — subventions tendant à favoriser l'expansion économique à l'étranger — et a pour objet de marquer la volonté de la commission de voir le Centre national du Commerce extérieur se borner à remplir un rôle de documentation et de protester énergiquement contre la multiplicité, au sein des divers départements ministériels, des services du commerce extérieur. L'ensemble du budget, modifié selon les propositions du rapporteur spécial, a été adopté.

La commission a enfin adopté, sur le rapport de M. Chapalain, le budget des anciens combattants et victimes de la guerre (n° 820, année 1951). Le Rapporteur spécial a exposé les améliorations de la situation des diverses catégories relevant du Ministère des anciens combattants qui résultent des augmentations de crédits obtenues par l'Assemblée Nationale. L'ensemble du budget a été adopté, sous réserve de réductions indicatives sur les chapitres 5000 et 6090.

Vendredi 21 décembre 1951. — Présidence de M. Alex Roubert, président. — La commission a entendu le rapport de M. Walker sur le projet de budget de l'Aviation civile et commerciale (nº 811, année 1951). Il a traité successivement du volume des crédits, de la nouvelle présentation des documents, de l'évolution des effectifs, des observations de la Cour des Comptes, du statut de l'aviation marchande et des subventions aux Compagnies de navigation aérienne. De nombreuses réductions indicatives ont été opérées sur les chapitres pour appuyer les observations de la commission.

• L'ensemble du budget, ainsi modifié, a été adopté.

Samedi 22 décembre 1951. — Présidence de M. Jean Maroger, vice-président. — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a étudié pour avis les conclusions de la commission de la France d'Outre-Mer sur le projet de loi (n° 343, année 1951) instituant un code du Travail dans les Territoires et Territoires associés relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer. Elle a décidé, sur la proposition de M. Saller, rapporteur, d'opposer l'article 47 du Règlement à l'adoption de l'article 146 du texte de la commission de la France d'Outre-Mer mettant à la charge du budget général les dépenses de l'inspection du Travail Outre-Mer.

Elle a ensuite abordé l'examen du budget de l'Education Nationale, rapporté par M. Auberger. Elle a, notamment, décidé d'effectuer des réductions sur les crédits pour versement d'heures supplémentaires inscrits au chapitre 1040. La suite de la discussion a été reportée à une séance ultérieure.

La commission a ensuite poursuivi l'examen du budget de la Présidence du Conseil. En ce qui concerne la Section I — services administratifs — elle a rétabli un crédit de 1.000 francs supprimé par l'Assemblée Nationale, sur le chapitre 5000 — Subvention à l'Ecole nationale d'administration. — La Section III — service juridique et technique de la Presse — et la Section III — Direction des Journaux Officiels — ont été adoptées sans modification. Une observation concernant les effectifs du Commissariat général du Plan a motivé l'adoption d'une réduction de 1.000 francs sur le chapitre 1000 de la Section V.

Présidence de M. Alex Roubert, président. — Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a poursuivi

l'examen du budget de l'Education Nationale. Des réductions indicatives ont été opérées sur les chapitres 1510, 3000, 3050, 3060, 3070, 4010 et 4040 pour provoquer les explications du Gouvernement sur diverses questions.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mardi 18 décembre 1951. — Présidence de M. Henri Lafleur, président. — La commission a poursuivi l'examen du projet de loi (n° 756, année 1951) relatif à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'A. O. F., d'A. E. F., du Cameroun, du Togo et de Madagascar.

Les articles premier et 2 ont été adoptés, avec amendements, après interventions, notamment, de MM. Saller, Durand-Réville, Gustave, Charles-Cros, Okala et Franceschi.

Mercredi 19 décembre 1951. — Présidence de M. Henri Lafleur, président. — La commission a adopté l'article 3 en lui apportant quelques modifications sur la constitution des circonscriptions électorales.

Sont intervenus dans la discussion : MM. Durand-Réville, Saller, Razac, Serrure, Gustave, Okala, Dia, Coupigny, Charles-Cros, Franceschi, Ignacio-Pinto et Chaintron.

D'autre part, M. Henri Lafleur a été désigné comme rapporteur du projet de loi (nº 783, année 1951) relatif à la composition et à la formation du Conseil général de la Nouvelle Calédonie et dépendances.

Jeudi 20 décembre 1951. — Présidence de M. Henri Lafleur, président. — La commission a achevé l'examen du projet de loi relatif à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'A. O. F., d'A. E. F., du Cameroun, du Togo et de Madagascar. Elle en a adopté, avec modifications, les articles 4 à 27.

Sont intervenus dans la discussion : MM. Charles-Cros, Dia, Okala, Saller, Gustave, Durand-Réville, Romani, Jane Vialle, Ousmane Socé, Grassard et Arouna N'Joya.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 20 décembre 1951. — Présidence de M. Sarrien, président. — La commission a entendu M. Charles Brune, Ministre de l'Intérieur, sur le budget de son Département.

M. Charles Brune a répondu aux questions évoquées par la commission lors du premier examen du budget auquel elle avait déjà procédé.

Il a donné aux commissaires d'intéressantes précisions — sur l'organisation actuelle des centres administratifs techniques interdépartementaux, sur les travaux de réorganisation des différentes polices, sur la désétatisation des polices locales, sur sa position quant aux difficultés soulevées par le contrôle des crédits alloués à la Ville de Paris, pour la Préfecture de police, sur le budget de l'Etat.

La commission a longuement examiné, ensuite, la situation de la main-d'œuvre nord-africaine en France, ainsi que les problèmes posés par la nécessité de procéder, sous peu, à un recensement général de la population.

Après le départ du Ministre, la commission a adopté le rapport de M. Franck-Chante sur les propositions de résolution (n° 728, 744, 747, 748, 758, 778 année 1951) de MM. Pellenc, M¹le Mireille Dumont, MM. Pic, Carcassonne, Tailhades et Henri Maupoil, tendant à inviter le Gouvernement à secourir les victimes des récentes inondations qui ont ravagé le Sud-Est de la France.

M. Schwartz a été nommé rapporteur de la proposition de loi (nº 805, année 1951) tendant à abroger l'article 44 de la loi communale d'Alsace et de Lorraine du 6 juin 1895.

M. Zussy a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 771, année 1951) de M. Radius, tendant à inviter le Gouvernement à proroger et à revaloriser l'indemnité de difficultés administratives allouée au personnel civil de l'Etat en service dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

M. Deutschmann a été nommé rapporteur de sa proposition de résolution (n° 814, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à modifier pour le département de la Seine les modalités de répartition de la taxe locale.

Le rapport de M. Muscatelli sur la proposition de loi (nº 678, année 1951), tendant à assortir de dispositions pénales les dispositions de la décision nº 50-056 de l'Assemblée algérienne sur l'interdiction de la pêche au ring net dans les eaux territoriales algériennes, a été adopté.

Le texte voté par l'Assemblée Nationale a été adopté sans modification.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Mardi 18 décembre 1951. — Présidence de M. Alex Roubert, président de la commission des finances. — Réunie en commun avec la commission des finances, la commission a entendu un exposé de MM. René Mayer, vice-président du Conseil, Ministre des Finances et des Affaires économiques et Antoine Pinay, Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme sur la proposition de loi tendant à abroger le décret nº 51-1214 du 20 octobre 1951 relevant le taux des taxes intérieures de consommation de certains produits pétroliers et à créer un fonds spécial d'investissement routier. (Voy.: supra, à la rubrique: Finances).

Jeudi 20 décembre 1951. — Présidence de M. Pinton, président. — En réunion commune avec la sous-commission des Entreprises nationalisées, la commission a entendu M. Max Hymans, Président du Conseil d'administration de la Compagnie Nationale Air-France, qu'accompagnait M. Ziegler, son Directeur général sur le détail des crédits budgétaires prévus, en 1952, pour couvrir le déficit d'exploitation de cette Société.

M. Max Hymans, après avoir comparé la subvention accordée à Air-France en 1952 (soit 2.410 millions de francs) avec celle de l'exercice 1951, a expliqué les raisons pour lesquelles des crédits ont été inscrits dans le budget de la Compagnie nationale pour la

formation et la qualification du personnel navigant (soit 620 millions). Il a souligné également le fait que les compagnies aériennes des Etats-Unis recevaient d'importantes subventions, sous le couvert du trafic postal, et donné quelques précisions relatives à l'autonomie financière, aux amortissements et aux charges de la Société qu'il préside.

M. Walker s'est inquiété de connaître la conception que se faisait Air-France de la subvention qui lui est accordée : subvention a posteriori couvrant le déficit général d'exploitation ou subvention kilométrique a priori, cette dernière conception devant peu à peu l'emporter sur la première. M. Max Hymans s'est déclaré d'accord avec ce point de vue et il a indiqué aux commissaires qu'une nouvelle Convention serait passée, en 1952, entre Air-France et l'Etat.

Répondant à M. Dubois, rapporteur pour avis de la commission, qui avait évoqué le problème de la distinction des différents réseaux en bénéficiaires et déficitaires, M. Max Hymans a indiqué que l'exploitation du réseau européen pouvait être améliorée par la création d'une « classe touriste », mais que les lignes dites de prestige (Antilles et Océanie) seraient toujours une charge pour le budget de la Compagnie. M. Dubois lui a alors demandé si le SO-30 P ne pouvait pas être employé sur le réseau européen; M. Ziegler lui a répondu par la négative pour des raisons à la fois commerciales (cœfficient de remplissage) et techniques (défectuosité du SO-30 P).

Après avoir fourni quelques explications à MM. Aubert et Pellenc sur l'amortissement du matériel et à M. Walker sur le coefficient d'utilisation de celui-ci, M. Max Hymans a abordé le problème posé par l'avenant du 27 juillet 1951, relatif à l'exploitation du « Bréguet Deux-Ponts » par Air-France.

Il a souligné que cet appareil ne pouvait être employé que sur les lignes de l'Union française et que, pour 1952, la Compagnie nationale recevrait 140 millions pour son amortissement et 500 millions en prévision du déficit imputable à son utilisation.

Le Président d'Air-France a donné ensuite, en pourcentage, le chiffre des principales dépenses de cette Compagnie prévues pour 1952 (soit 30 milliards 700 millions): 30 % pour le personnel à terre, 9,5 % pour le personnel navigant, 12 % pour le fonctionnement, et 47 % pour les frais de matériel volant.

Après une controverse animée entre M. Max Hymans et M. Pellenc à propos de la productivité comparée des compagnies américaines et de la Compagnie nationale Air-France, le Président de cette Société a répondu aux questions qui lui avaient été posées par MM. Patient, Sénateur de la Guyane et Lodéon, Sénateur de la Martinique, sur la liaison aérienne de ces départements d'Outre-Mer avec la métropole.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Vendredi 21 décembre 1951. — Présidence de M. Gatuing, président. — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a entendu M. Temple, Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, au sujet du budget des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre pour l'exercice 1952. Le Ministre a tout d'abord passé en revue les principaux points sur lesquels la situation des victimes de guerre a été améliorée dans le budget : il a indiqué qu'en juillet 1952, la pension des veuves de guerre aura subi une augmentation de 10 % ainsi que celle des descendants; il a cependant noté qu'un grand effort restait à faire pour amener la pension de veuve de guerre à 50 % de la pension d'invalide à 100 %. Pour ce qui est de la retraite du combattant, il a souligné qu'elle serait portée à 4.500 francs pour les bénéficiaires de l'allocation temporaire aux vieux et de la loi du 14 juillet 1905, et il a demandé à la commission de faire inclure, par voie d'amendement au texte, une disposition étendant le bénéfice de cette augmentation aux bénéficiaires de la loi du 2 août 1949. Le Ministre a, d'autre part, suggéré à la commission de proposer un amendement tendant à inclure les majorations dans la pension principale en ce qui concerne les pensions de 10 à 80 %. Il a fait allusion aux efforts qui sont faits actuellement par son département dans le champ de la rééducation professionnelle des mutilés.

. Un échange de vues s'est établi, au cours duquel les membres de la commission ont insisté sur l'importance qu'il y aurait à augmenter les dotations des offices du combattant. M. Manent a tout particulièrement regretté l'ignorance où l'on se trouve souvent au sujet du rôle des offices départementaux, en raison

des possibilités financières beaucoup trop faibles dont ils disposent. Répondant à MM. Manent, Auberger et Maupoil, le Ministre a regretté la pénurie des crédits qui lui sont accordés pour l'entretien des cimetières français à l'étranger et il a souligné que jusqu'à présent la Tchécoslovaquie, en particulier, n'a pas encore autorisé la recherche et la restitution des corps des Français morts sur son territoire pendant la dernière guerre.

Sur ce dernier point, la commission, prenant acte des informations qui ont été données par le Ministre, a décidé d'agir énergiquement et d'entrer en contact avec le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères.

Le Ministre a enfin exposé à la commission que le pécule des prisonniers de guerre serait attribué d'abord pour trois mois à raison de 400 francs par mois à tous les prisonniers, après quoi le reste du crédit de 10 milliards serait réparti selon un plan élaboré par le Ministre en collaboration avec les représentants des intéressés.

Présidence de M. Radius, vice-président. — Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu une délégation de l'U. F. A. C. Les délégués ont exposé leurs desiderata sur les points suivants : tout en enregistrant avec satisfaction l'attribution de l'allocation nº 8 aux très grands invalides, ils en ont demandé l'application aux titulaires du double article 18, qui ne figurent pas dans le projet de budget. Ils ont déclaré qu'ils considéraient comme injustifiées les nouvelles catégorisations établies pour les bénéficiaires de la retraite du combattant. Estimant que l'effort accompli dans le projet de budget en faveur des veuves de gaerre n'était pas encore suffisant, ils ont, d'autre part, demandé à la commission de faire adopter une disposition étendant le bénéfice de la pension de veuve de guerre aux veuves des grands invalides.

Ils ont également estimé que l'augmentation de 10 % des pensions d'ascendants n'apporterait pas un soulagement sensible à la situation des intéressés. Enfin, pour ce qui est des invalides inférieurs à 85 %, la délégation a jugé qu'un effort devait être fait pour remettre leurs pensions à la parité prévue par la loi, en vue d'éviter la création de catégories parmi les pensionnés. Les délégués de l'U. F. A. C. ont enfin insisté pour que l'office national et les offices départementaux du combattant se voient accorder des crédits mieux proportionnés à leur rôle, éminemment social et fraternel.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 20 décembre 1951. — Présidence de M. Delfortrie, président. — La commission a poursuivi la discussion des conclusions du rapport préliminaire de M. Armengaud sur le projet de loi (n° 717, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier, ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires.

En raison des objections présentées par M. Longchambon à l'égard de certaines recommandations, la commission a décidé de tenir une réunion le vendredi matin pour procéder à un nouvel examen de celles-ci.

Vendredi 21 décembre 1951. — Présidence de M. Delfortrie, président. — La commission a confirmé M. Armengaud dans ses fonctions de rapporteur pour avis du traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

Elle a ensuite entendu M. Armengaud apporter des précisions aux conclusions et recommandations qu'il avait développées la veille. Elle a décidé de reporter à une réunion ultérieure la rédaction définitive des conclusions du rapport pour avis, mais de publier dès maintenant la première partie de ce rapport, relative aux éléments d'information.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, REGLEMENT ET PÉTITIONS

Mercredi 19 décembre 1951. — Présidence de M. de Montalembert, président. — La commission a entendu le rapport de M. Michel Debré sur certaines modifications à apporter au règlement du Conseil de la République.

A la demande de plusieurs sénateurs, M. Debré avait été chargé d'étudier les conséquences réglementaires du renouvellement par moitié du Conseil de la République qui devra avoir lieu au mois de mai 1952.

M. Debré s'est déclaré partisan du renouvellement des commissions et des bureaux de celles-ci après les élections du mois de mai.

Quant au renouvellement du Bureau du Conseil de la République, il a exposé les arguments militant pour et contre.

M. René Coty a insisté pour qu'une règle semblable soit appliquée aux bureaux des commissions et au bureau du Conseil de la République.

La commission a adopté ce point de vue et a chargé M. Debré

de le défendre en séance publique.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Jeudi 20 décembre 1951. — Présidence de M. Dassaud, président. — La commission s'est réunie à deux reprises au cours de la discussion nocturne de la proposition de loi (n° 687, année 1951) modifiant l'article 31 x du Livre premier du Code du travail et introduisant le principe de l'échelle mobile pour la fixation du montant des rentes viagères constituées entre particuliers.

La première réunion a eu lieu au cours d'une suspension qui a suivi le rejet en séance publique de tous les contre-projets, à l'exception de celui de M. Bardon-Damarzid, sur lequel le Conseil de la République n'avait pas encore eu l'occasion de délibérer.

La commission a décidé, par 21 voix contre 1 et 8 abstentions, de prendre ce contre-projet en considération.

Au cours de la deuxième réunion, divers amendements au contre-projet de M. Bardon-Damarzid, entre temps pris en considération par le Conseil de la République, ont été examinés

Un amendement de M. Menu a été repoussé par 15 voix contre 15, qui modifiait profondément l'article premier.

Un amendement de M^{me} Girault tendant à modifier les trois premiers alinéas de l'article premier, a été rejeté par 18 voix contre 2 et 8 abstentions.

Un amendement de M. Méric, qui voulait que le Gouvernement ne tienne pas compte des conditions économiques générales pour la fixation du salaire minimum, a été repoussé par 14 voix contre 14 et 2 abstentions. Un amendement de M^{me} Girault tendant à répercuter intégralement les augmentations du budget-type sur l'ensemble des salaires, traitements, pensions et retraites ainsi que sur les taux des prestations familiales, a été repoussé par 16 voix contre 2 et 6 abstentions.

Enfin, un double amendement, déposé, l'un par M. Méric et l'autre par M. Loison, a été adopté, par 17 voix contre 13, tendant à faire varier automatiquement le salaire minimum proportionnellement aux variations de l'indice.

L'adoption de cet amendement a entraîné la démission de M. Abel-Durand de ses fonctions de rapporteur.

La commission a décidé, dans l'impossibilité de trouver un autre rapporteur, de s'en tenir là de ses travaux et de laisser le Conseil de la République seul juge de tous les amendements suivants. Elle a confié à son Président la mission d'en informer l'assemblée plénière.